

Paris, le 7 juillet 2022

## Sur le compte retraite, un accès simplifié à l'information sur la retraite supplémentaire



Pour améliorer l'accès à l'information individuelle dans le domaine de l'épargne retraite, l'Union Retraite a travaillé avec les organismes de gestion de retraite supplémentaire. Cette collaboration a abouti à la mise en place d'un nouveau service sur le compte retraite ([info-retraite.fr](https://info-retraite.fr)). Il affiche les produits de retraite supplémentaire dont l'utilisateur est bénéficiaire et indique les contacts utiles. La majeure partie de ces informations a été transmise par les organismes de gestion. L'alimentation de la base de données continuera ces prochaines semaines. Une communication au grand public est prévue à partir de la rentrée.

### — UN SERVICE EN LIGNE SIMPLE

Le service en ligne **Mes contrats d'épargne retraite** est disponible sur le compte retraite ([info-retraite.fr](https://info-retraite.fr)) et son application mobile (Mon compte retraite). Il permet au bénéficiaire de consulter la liste de ses produits d'épargne retraite supplémentaire, contrats individuels ou collectifs, et indique les coordonnées des organismes de gestion. Pour toute question ou pour faire valoir ses droits, le titulaire doit contacter l'organisme en charge de son contrat.

Le produit d'épargne retraite qui s'affiche signifie que l'assuré, ou peut-être l'un de ses employeurs, a cotisé auprès d'un organisme privé pour bénéficier d'une retraite supplémentaire. Seuls les contrats non soldés sont affichés.

Si le bénéficiaire pensait avoir un contrat mais que rien n'apparaît sur le service en ligne, il est possible que l'information n'ait pas encore été transmise ou que le bénéficiaire n'ait pas été identifié. Il faudra revenir consulter son compte retraite ultérieurement. La base de données du service compte déjà plus de 10 millions de contrats, mais est encore en cours de chargement. Pour cette raison, la communication au grand public ne sera lancée qu'à partir de la rentrée.

Ce service est développé par la Caisse des Dépôts et l'Agirc-Arrco, pour le compte de l'Union Retraite.

### — L'ÉPARGNE RETRAITE DANS LE DROIT À L'INFORMATION

Le droit à l'information permet aux assurés d'accéder à leurs droits connus des régimes de retraite (relevé de carrière, estimation retraite). L'Union Retraite y intègre les informations sur l'épargne retraite pour en augmenter la visibilité. Ainsi, sur son compte retraite, l'assuré a désormais accès à tous ses droits à la retraite, enregistrés par les régimes obligatoires (retraite de base et complémentaire) et ceux liés à son épargne retraite (retraite supplémentaire).

### — CHIFFRES CLÉS

14,3 millions<sup>(1)</sup> de contrats sont progressivement transmis par les organismes de gestion à l'Union Retraite. Au 7 juillet, 13 millions de ces contrats sont dans la base et près de 80% ont pu être associés à leurs bénéficiaires et affichés dans le service.

Cette information permettra de limiter le risque de déshérence des produits d'épargne retraite supplémentaire.

Dans son rapport 2018, l'ACPR<sup>(2)</sup> fait état d'encours d'épargne retraite de :

- 10,6 Mds€ passé 62 ans
- 5,4 Mds€ passé 65 ans
- 1,8 Md€ passé 70 ans

(1) DREES - Les retraités et les retraitées – Edition 2022

(2) ACPR : Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

### À propos d'Info Retraite

---

Info Retraite est géré par l'Union Retraite, le groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les régimes de retraite obligatoires, de base et complémentaires. Ce groupement met en œuvre le « droit à l'information » des assurés sur leur future retraite, prévue par les lois de 2003 et 2010. Les services qu'il propose sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr).

Pour lutter contre la déshérence de certains produits de retraite supplémentaire, le comité consultatif du secteur financier (CCSF) a missionné l'Union Retraite pour informer les Français sur leur épargne retraite. La loi Labaronne a été adoptée le 26 février 2021.

### Contacts presse

---

Elise Marcot : [elise.marcot@gip-retraite.fr](mailto:elise.marcot@gip-retraite.fr) – 01 73 08 27 92

Thomas Tracou : [thomas.tracou@gip-retraite.fr](mailto:thomas.tracou@gip-retraite.fr) – 01 73 08 27 66

Twitter [@InfoRetraite](https://twitter.com/InfoRetraite)